



## Viré pendant une période d'essai sans raison et travailler sans

Par **cahierc**, le **13/06/2013** à **14:22**

bonjour,

j'aimerais connaître mes droits, voilà je travaillais en CDI depuis deux ans et demi et j'ai quitté mon travail pour un autre CDI tout en passant bien et pendant ma période d'essai mon patron a dit stop sans aucune raison.

maintenant je me retrouve sans rien alors que j'ai tout fait depuis le début pour cette boîte.

j'aimerais les faire "chier", voilà j'ai travaillé deux jours sans contrat de travail à recevoir des palettes pour l'ouverture du magasin j'étais seule et j'ai des preuves des bons de livraisons signés ce jour et ils m'ont payés mes heures que puis-je faire??

merci d'avance pour vos réponses

cordialement

CL

Par **P.M.**, le **13/06/2013** à **18:39**

Bonjour,

Je ne vois pas ce que vous pourriez reprocher à l'employeur s'il vous a payé toutes les heures travaillées même celle avant l'ouverture du magasin, en revanche, il faudrait savoir si le contrat de travail qu'apparemment vous avez signé ensuite était antidaté et d'autre part si l'employeur a respecté le délai de prévenance lors de la rupture de la période d'essai...

Par **cahierc**, le **14/06/2013** à **13:58**

bonjour,

le contrat commence 4 jours après mes premiers jours travaillés.

merci

Par **P.M.**, le **14/06/2013** à **18:33**

Vous ne confirmez si vos premiers jours travaillés ont été payés comme j'ai cru le comprendre, si c'est le cas, vous pourriez prétendre que de ce fait vous étiez en CDI sans période d'essai et que donc ensuite, on ne pouvait pas vous en imposer une...

Par **cahierc**, le **14/06/2013** à **20:04**

J'ai travaillé le mardi et vendredi et signer et vraiment commencer le travail le samedi matin pr eux cest écrit sur mon contrat.

Merci

Par **P.M.**, le **14/06/2013** à **21:06**

Si vous pouviez préciser à partir de quand exactement vous avez été payée...

Par **cahierc**, le **14/06/2013** à **21:13**

Depuis le mardi

Par **P.M.**, le **14/06/2013** à **21:23**

Alors c'est ce que je vous ai dit à 18h33 qui pourrait vous permettre d'embarrasser l'employeur...